

PRÉVOYANCE

Gros plan
sur les rentes

p.2

GOVERNANCE

Engagement
global
de la CIEPP

p.6

PORTRAITS

La retraite.
Et après ?

p.4

Bleu Horizon

#21



CIEPP
Caisse Inter-Entreprises
de Prévoyance Professionnelle

Gros plan sur les rentes

La CIEPP verse plus de 120 millions de francs suisses de rentes chaque année ; elles se décomposent en rentes de vieillesse (83%), d'invalidité (10%) et de survivant consécutives à un décès (7%). Ces rentes permettent à plus de 6900 personnes de bénéficier d'une prestation du 2^e pilier et de couvrir une perte de revenu. Pour situer ces chiffres dans le contexte global du 2^e pilier, à fin 2021, selon le rapport de la situation financière des institutions de prévoyance de la CHS PP (Commission de haute surveillance de la prévoyance professionnelle), les rentes versées en Suisse ont dépassé les 5,2 milliards de francs pour plus de 842 000 bénéficiaires.

Pour mémoire, l'objectif de la prévoyance professionnelle est de permettre aux personnes assurées, en cas de retraite, d'invalidité ou de décès du partenaire ou conjoint, de maintenir le niveau de vie antérieur. Le maintien du niveau de vie antérieur a été estimé à 60% en additionnant les prestations du 1^{er} et du 2^e pilier. Pour



La CIEPP s'efforce depuis plus de soixante ans d'offrir les meilleures prestations aux meilleures conditions, et elle s'emploiera à assurer cet engagement dans le futur !

atteindre cet objectif à la retraite, plusieurs facteurs sont déterminants : les cotisations épargne versées par l'employeur et le salarié, le taux de conversion qu'applique la caisse de pension, les intérêts distribués sur les avoirs de vieillesse, etc.

Le taux de conversion applicable au sein de la CIEPP s'élève à 6% à l'âge réglementaire de la retraite tant pour les femmes que pour les hommes. Ce taux s'applique à l'ensemble de l'avoir de vieillesse. Les prestations minimales selon la LPP sont garanties dans tous les cas. Selon le rapport de la CHS PP cité précédemment, fin 2021, la moitié des capitaux de prévoyance étaient assurés auprès d'institutions de prévoyance appliquant un taux de conversion inférieur ou égal à 5,4% !

Avec un taux de conversion de 6% ainsi que les options offertes notamment pour dynamiser l'épargne, les plans à choix existant au sein de la CIEPP offrent la possibilité d'obtenir un taux de remplacement allant de 35% à 60% (calculs établis sur la base d'une carrière complète, sans intérêt et d'un salaire constant).

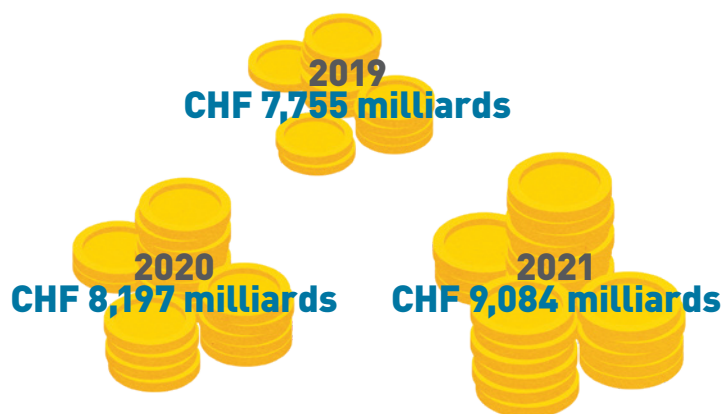
S'agissant des intérêts, depuis 1985 – date d'introduction de la LPP –, la CIEPP a distribué en moyenne 3,82% sur les avoirs de vieillesse de ses assurés actifs. Durant cette même période, l'inflation ou la hausse des salaires moyenne s'est élevée à 1,94% et le taux moyen prévu par la loi était de 2,88%. Pour illustrer l'impact du tiers cotisant, une différence de 1% d'intérêt sur

une période de trente-sept ans équivaut à +44% de différence sur le capital de prévoyance accumulé !

Dans le 2^e pilier, pour une personne devenue pensionnée, contrairement à l'AVS, les rentes de retraite ne sont pas indexées automatiquement au niveau de l'inflation. Une éventuelle indexation dépendra des possibilités financières de l'institution de prévoyance et d'une décision de son organe suprême. Au sein de la CIEPP, des indexations ont été effectuées depuis l'entrée en vigueur de la LPP, lors d'importantes phases inflationnistes et ceci malgré les différentes crises traversées. Les indexations effectuées au cours des années, cumulées, se sont élevées à plus de 10%. À ce jour, des pensionnés perçoivent une rente dont le début du versement remonte à 1987 ! À noter que les rentes d'invalidité et de survivants suivent les indexations pour la partie minimale selon la LPP (loi fédérale sur la prévoyance professionnelle).

Fin 2021, le Conseil de fondation de la CIEPP a décidé d'attribuer une 13^e rente aux pensionnés vieillesse percevant une rente au 31 décembre. En effet, au vu des résultats financiers obtenus, de la situation financière de la caisse (réserve de fluctuation totalement constituée), l'organe suprême a souhaité appliquer une mesure en faveur des pensionnés qui participent à l'atteinte des résultats, même s'ils sont dans la phase de consommation du capital. Des analyses ont été effectuées pour statuer sur la mesure adéquate et la 13^e rente a été retenue.

La CIEPP s'efforce depuis plus de soixante ans d'offrir les meilleures prestations aux meilleures conditions, et elle s'emploiera à assurer cet engagement dans le futur !



Le cap des 9 milliards franchi !

Le bilan de la CIEPP a augmenté en 2021 de plus de 880 millions. Les deux principales raisons sont la performance réalisée sur les placements (+8,60%) et le cash-flow positif.

Surface locative
+89 000 m²

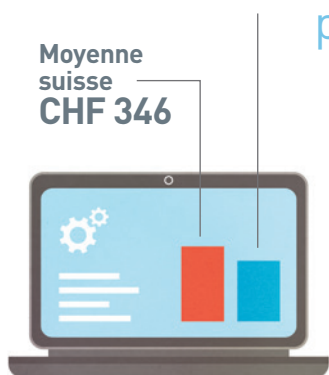
Parc immobilier

Le parc immobilier de la CIEPP représente plus de 89 000 m² de surface locative. Au 31 décembre 2021, l'immobilier direct représentait 7,87% de la fortune de la CIEPP.



Frais administratifs
CHF 313
par assuré

Moyenne suisse
CHF 346



Frais administratifs

En 2021, les frais administratifs moyens de la CIEPP s'établissaient à CHF 313 par assuré ou par rentier. Selon l'étude Swisscanto (*), la moyenne des frais administratifs généraux de l'ensemble des caisses est de CHF 346. Pour les caisses de pension d'employeurs privés, les frais moyens se montent à CHF 348.



Christian Grandjean
Gérant retraité de l'Agence
CIEPP – Bulle

Bénéficiaire de prestations

Passer du statut de « salarié cotisant » à celui de bénéficiaire de prestations modifie le regard porté sur son institution de prévoyance.

Il y a un peu plus de cinq ans, je décidais de faire valoir mon droit à la retraite avec effet au 30 juin 2019. Durant le laps de temps à ma disposition jusqu'à cette échéance, deux mots-clés guidaient alors ma réflexion : sécurité et souplesse de mon institution de prévoyance, la CIEPP. Avec un degré de couverture confortable conjugué à des provisions et des réserves très satisfaisantes en vue d'événements futurs tels que les risques liés à l'invalidité, au décès ou aux fluctuations de valeurs, la CIEPP répondait entièrement au critère sécuritaire. Cette certitude acquise, me restait à sélectionner la forme des prestations en utilisant, à bon escient, toute la souplesse offerte par l'institution. Une évaluation de sa situation personnelle, de ses aspirations et des besoins qui en découlent à court et moyen terme, est indispensable pour faire le choix entre capital, rente ou, mieux encore, combinaison libre entre les deux, comme le propose le règlement de prévoyance de la CIEPP, jusqu'au dépôt de la requête.

Cerise sur le gâteau, le Conseil de fondation de la CIEPP n'oublie pas ses rentiers. Ainsi, bien qu'aucune disposition légale ou réglementaire ne l'y oblige, il décida, au vu des excellents résultats comptables 2021 et dans un souci d'équité envers toutes les générations d'assurés, d'octroyer, à titre exceptionnel, une 13^e rente.

Pouvoir compter sur une institution de prévoyance solide, pérenne et réactive est aussi un gage de retraite réussie car, selon l'adage légèrement revisité : « Si les moyens financiers ne font pas le bonheur, ils y contribuent ». Bon vent à la CIEPP.

* Swisscanto – Étude sur les caisses de pension en Suisse en 2021.

La retraite. Et après ?

Étape de vie attendue par certains, crainte par d'autres.

Qu'en est-il réellement une fois que l'heure de la retraite a sonné ?

À l'occasion de cette 21^e édition, « Bleu Horizon » rend hommage à ces pensionnés qui, après avoir cotisé durant toute une vie, font face à des choix importants une fois l'âge de la retraite atteint. Retraite anticipée, prolongation de la vie active, rente ou capital, ou encore départ à l'étranger pour certains, ce passage à une nouvelle vie se prépare et ne ressemble pas toujours au long fleuve tranquille souvent imaginé. Rencontre avec deux pensionnés de la CIEPP qui ont fait le choix d'une retraite épanouie.

Propos recueillis par Aurélie Chassot et José Agrelo



© photos David Wagnières

« J'ai décidé de privilégier le bien-être à l'argent, de profiter de la vie et d'avoir du temps pour moi. »

Après vingt-cinq années passées au service de la FER Genève, **Nathalie Resse**, cheffe de projet informatique, fait le choix d'anticiper sa retraite à 60 ans. Elle nous accueille dans son potager en France, petit havre de paix dans lequel elle jardine et peint à son gré.

Femme active, mère célibataire investie dans l'éducation de son fils, Nathalie avoue ne pas avoir eu le temps de s'intéresser à la question de la retraite et avoir minimisé l'importance d'une bonne préparation. C'est pourquoi, le moment venu, elle a pris conseil auprès d'une société en gestion de patrimoine pour connaître sa capacité financière et la faisabilité d'une retraite anticipée. Selon Nathalie, il est primordial de savoir où l'on en est pour préparer au mieux cette étape de vie et de bien étudier les choix à disposition en matière de retraite. Malgré ses craintes, le sien est vite fait : « J'ai décidé de privilégier le bien-être à l'argent, de profiter de la vie et d'avoir du temps pour moi. » En effet, si elle a pu s'arrêter de travailler à 60 ans, c'est non sans renoncer à quelques habitudes au passage. Mais c'est sans regret qu'elle a quitté les bureaux et les journées de labeur et qu'elle s'adonne à ses passions mises de côté depuis trop longtemps : les cours de peinture, le jardinage, les balades à vélo et le projet futur

de réaliser la Vélodyssée en France. Nathalie a décidé de prendre soin d'elle après avoir passé du temps à aider les autres. Si, aujourd'hui, elle ne regrette pas son choix de vie, Nathalie rappelle toutefois l'importance de bien se préparer, car la coupure sociale peut être traumatisante et il peut s'avérer difficile de se retrouver seul, loin de ses collègues et de la routine d'une vie active. Une période d'adaptation est nécessaire.

Et la CIEPP dans tout cela.

Quel est votre lien avec la caisse ?

Nathalie Resse a une relation de longue date avec la CIEPP. Elle a été affiliée à la caisse avant même son arrivée à la FER Genève. Au cours des nombreux projets auxquels elle a participé dans le cadre de son activité professionnelle, elle a même collaboré au design du premier certificat de prévoyance du logiciel actuel. C'est grâce à la cotisation de sa rente à la CIEPP qu'elle a pu anticiper sa retraite et vivre avec son 2^e pilier. « Le travail réalisé par la CIEPP est extrêmement important. Il m'a permis de faire le choix d'anticiper ma retraite. »

Avez-vous des craintes concernant l'avenir avec l'inflation galopante ?

À cette question, Nathalie Resse répond avoir toute confiance en la CIEPP et dans sa capacité à continuer à lui verser sa rente. C'est une institution fiable qui mène une gestion active dans ses placements !

Qu'avez-vous fait de la 13^e rente versée par la CIEPP début 2022 ?

Pour Nathalie Resse, ce fut une vraie bonne surprise ! Cette 13^e rente lui permettra de faire un voyage non planifié en Thaïlande dès que possible.

Au moment de la retraite, **Christian Guinchard** a, quant à lui, fait le choix de devenir rentier tout en conservant une part d'activité mesurée. Il partage avec nous son récit de vie plutôt atypique.

Contemplatif, solitaire et avide d'expériences, Christian, Genevois de naissance et de cœur, a commencé sa carrière par un apprentissage de charpentier avant de se passionner pour le métier de couvreur. Très vite, son besoin d'indépendance prend le dessus et il devient autoentrepreneur à tout juste 25 ans. De manière fortuite, un de ses clients lui propose d'investir dans les échafaudages en aluminium dont ce sont les débuts à Genève, et Christian se lance. Après seulement deux mois d'activité, l'entreprise est en rupture de stock et débordée face à la demande croissante. Malgré l'ascension d'une entreprise florissante, son besoin de liberté le rattrape et Christian décide de reprendre les rênes de son entreprise. Aujourd'hui à la retraite, il avoue continuer de monter sur les toits, qu'il affectionne toujours autant, ne pas pouvoir s'empêcher de remettre les tuiles en place et il a même conservé une quinzaine de clients de l'entreprise dont il reste administrateur, par simple plaisir : « J'ai toujours été un amoureux des toits. Là-haut, je me sens à nouveau libre. » Ce besoin de contemplation et de vertige, il le retrouve dans une autre de ses passions : la moto. Il aime sillonner les routes de Suisse, admiratif de l'environnement qui l'entoure. Supporter de hockey

sur glace, il aime également l'ambiance simple et conviviale qui se joue lors des matchs comme lorsqu'il se rend dans des lieux reculés en Suisse et que les rencontres se font au coin d'une table. Heureux grand-père depuis peu, il aime également donner de son temps pour ses petits-enfants. S'il avait un conseil à donner en matière de retraite, c'est de s'y préparer jeune et de la considérer comme une épargne. La rente perçue ne s'adapte pas à l'inflation alors que les dépenses restent les mêmes, il faut donc s'attendre à devoir faire des concessions.

Et la CIEPP dans tout cela. Quel est votre lien avec la caisse ?

Son entreprise étant inscrite à la Société suisse des entrepreneurs, membre de la FER Genève, Christian Guinchard a naturellement fait le choix de s'affilier à la CIEPP. La réception de son certificat de prévoyance avec un accroissement de son gain l'a toujours rassuré. C'est le retrait d'une partie de son 2^e pilier qui lui a permis de devenir propriétaire à l'aube de ses 50 ans. Il a apprécié la flexibilité et la souplesse de la caisse lorsqu'il a décidé de réinjecter son capital et les bons conseils prodigués par les équipes de la CIEPP quant à ses possibilités en matière de retraite.

Avez-vous des craintes concernant l'avenir avec l'inflation galopante ?

L'avenir étant incertain, il se sent rassuré par la diversification des investissements de la CIEPP ainsi que par sa bonne gestion. Il est certain d'avoir fait le bon choix.

« J'ai toujours été un amoureux des toits. Là-haut, je me sens à nouveau libre. »



Qu'avez-vous fait de la 13^e rente versée par la CIEPP début 2022 ?

À ce sujet, Christian Guinchard tient à remercier les équipes de la CIEPP pour ce bonus appréciable. Quant à son utilité, rien de très glamour selon lui, il a permis le remboursement d'un leasing automobile.

Engagement global de la CIEPP en matière d'ESG

Au 31 décembre 2021, grâce à une année exceptionnelle, la fortune de la CIEPP dépassait les 9 milliards de francs suisses, les marchés financiers et les investissements immobiliers ayant généré une performance de 8,6%. Même si tous les actifs ont contribué à ce résultat, les actions constituent la principale source de revenu avec des plus-values moyennes dépassant 20% sur l'année.



Au-delà des performances financières, la CIEPP poursuit la mise en œuvre de sa politique ESG (environnement, social et gouvernance) pour intégrer la durabilité au sein de ses investissements. En tant qu'investisseur responsable, elle agit sur les quatre axes suivants :

- **Analyse de ses investissements au regard des critères ESG ;**
- **Exercice du droit de vote lors des assemblées générales des entreprises suisses et étrangères qu'elle détient en portefeuille ;**
- **Dialogue avec les sociétés dont elle est actionnaire pour les inciter, par des mesures concrètes, à renforcer leur adéquation avec les critères ESG ;**
- **Rénovation du parc immobilier existant et intégration de mesures énergétiques et sociales dans les projets de construction.**

Lancement du nouveau fonds de placement Achillea

Début 2021, la CIEPP a lancé le fonds de placement Achillea afin de pouvoir exercer ses droits de vote sur les actions nord-américaines.

Les coûts de gestion et d'administration de ce portefeuille sont restés stables. La CIEPP a ainsi pu atteindre une couverture de votes d'environ 70% de son allocation en actions en 2021. Le fonds Achillea est destiné à se développer. Un deuxième compartiment regroupant les actions japonaises a déjà été lancé au début de cette année.

Exercice des droits de vote en chiffres

En 2021, la CIEPP a exercé ses droits de vote sur 184 sociétés suisses lors de 199 assemblées générales d'actionnaires, dont 15 extraordinaires. Au total, elle a statué sur plus de 3638 résolutions et refusé 19% des objets en votation qui se référaient principalement aux rémunérations des instances dirigeantes et à l'élection des membres du Conseil d'administration.

Au niveau international, la CIEPP a exercé ses droits de vote lors de 410 assemblées générales d'actionnaires des plus grosses sociétés américaines et européennes. Elle a statué sur plus de 6878 résolutions et refusé 21% des objets qui concernaient également essentiellement les rémunérations des instances dirigeantes et l'élection des membres du Conseil d'administration.

Analyse de portefeuille à la lumière des critères ESG

La CIEPP a procédé à une analyse de toutes les positions détenues en actions sous l'angle des critères de durabilité. Elle a permis notamment d'identifier les entreprises les plus controversées en matière environnementale, sociale et de bonne gouvernance et d'établir des priorités en matière de dialogue actionnarial.

Ce dialogue exigeant est mené principalement à travers l'Ethos Engagement Pool Suisse (EEP Suisse) et l'Ethos Engagement Pool International (EEP International).

Les résultats de l'engagement de la CIEPP

Avec les programmes d'engagement EEP Suisse et EPP International, la CIEPP a participé en 2021 à 38 initiatives (16 environnementales, 18 sociales et 4 de gouvernance) et l'activité de dialogue s'est concentrée sur les thèmes des droits humains et des travailleurs, du changement climatique, avec des accents sur la déforestation et la biodiversité, et de la gouvernance d'entreprise.

Concrètement, Ethos et six caisses de pension dont la CIEPP ont obtenu de la part des deux plus grosses entreprises suisses émettrices de gaz à effet de serre qu'elles



Projet Spark au début du gros œuvre début 2021



Projet Spark, lancement du second œuvre fin 2021



Perspective 3D du projet Spark à Plan-les-Ouates

organisent un vote consultatif sur leur stratégie climatique pour limiter le réchauffement à 1,5 degré. L'engagement a porté ses fruits grâce à la détermination de la CIEPP et de ses partenaires. Les actions détenues dans ces entreprises ont été bloquées pour, en cas de refus, être prêt à déposer des résolutions d'actionnaires aux assemblées générales. Cette dernière démarche n'a pas été nécessaire car une société a accepté de présenter un vote consultatif en 2021. Il contenait des actions spécifiques telles que l'interruption de la déforestation pour ses chaînes d'approvisionnement d'ici à 2022 ou l'utilisation de 100% d'électricité renouvelables dans tous ses sites d'ici à 2025. La deuxième entreprise a présenté son rapport en 2022.

Il est intéressant de relever que ces victoires ont été obtenues par un petit groupe d'actionnaires détenant parfois moins de 0,2% du capital de la plus grande des deux sociétés. Autre fait marquant, une importante société pétrolière américaine a dû intégrer au sein de son conseil d'administration trois membres proposés par un groupe d'actionnaires comprenant la CIEPP. Leur objectif : établir une stratégie climatique crédible.

La CIEPP poursuit ses réflexions sur la durabilité et particulièrement au niveau des investissements obligataires et immobiliers. Elle est également très active auprès des différents prestataires financiers avec lesquels elle collabore afin de mieux intégrer les considérations ESG.

Développement immobilier

La fortune investie dans l'immobilier direct s'est accrue de plus de

100 millions de francs durant l'exercice 2021 pour atteindre un montant légèrement supérieur à 715 millions de francs au 31 décembre 2021. Ce montant représente 7,87% de la fortune ; l'objectif selon l'allocation stratégique de la caisse se situe à 12%.

L'augmentation d'environ 100 millions de francs est due principalement aux projets de développement qui ont nettement progressé au cours de l'année 2021, notamment le projet Spark (voir *Bleu Horizon* #18). Les acquisitions d'un immeuble d'une trentaine d'appartements et de plusieurs surfaces commerciales dans le canton de Vaud ont aussi contribué à la hausse des surfaces locatives d'environ 4500 m².

L'année 2021 a également vu l'achèvement de l'important projet de développement des Communaux d'Ambilly situé à Thônex. Représentant un investissement d'environ 90 millions de francs, il comprend plus de 145 logements mis en exploitation.

Les immeubles répondent au standard de très haute performance énergétique et bénéficient d'une production de chaleur renouvelable. La mise en place d'un regroupement de consommation propre (RCP) permet aux locataires d'autoconsommer l'énergie électrique produite directement sur le site par une centrale solaire. La CIEPP a ainsi poursuivi le développement de son parc immobilier conformément à sa stratégie. En 2021, les revenus locatifs ont augmenté de plus de 20% !

Durabilité et gestion à long terme du parc immobilier existant

Dans le cadre de ses investissements immobiliers directs, lorsque la CIEPP

assume le risque de développement et de construction d'un projet, les cahiers des charges des différents intervenants (urbanistes, architectes, ingénieurs, entreprises, etc.) intègrent des critères ESG précis. Ils concernent notamment le respect des conditions de travail convenues entre les partenaires sociaux, le recours à de la main-d'œuvre locale, une politique énergétique exemplaire (labellisation des projets de construction et mise en œuvre de réseaux de chauffage à distance avec des énergies renouvelables et d'installations photovoltaïques permettant l'autoconsommation des locataires), le choix de matériaux durables et écologiques avec une priorité donnée aux circuits courts d'approvisionnement concernant les matières premières.

À titre d'exemple, les derniers projets mis en exploitation en 2020 et 2021 répondent aux standards Minergie et de très haute performance énergétique (THPE). Ils attestent notamment d'une bonne isolation de l'enveloppe du bâtiment, d'un approvisionnement énergétique hautement efficace basé sur les sources d'énergie renouvelables et d'un renouvellement automatique de l'air. La performance énergétique de ces immeubles s'évalue par leur indice de dépense de chaleur (IDC) relativement bas qui s'élève en moyenne à 180 MJ/m²/an*. Cela s'inscrit d'ores et déjà dans le Plan directeur cantonal de l'énergie du canton de Genève dont l'objectif est d'atteindre un IDC moyen de 230 MJ/m²/an* en 2050 !

Concernant l'exploitation du parc immobilier existant, la CIEPP a évalué

* Mégajoules par mètre carré et par an



Les Communaux d'Ambilly à Thônex



Vaudrès 9A-9B à Clarens

les performances énergétiques de ses immeubles en lien avec les dépenses de chaleur, les émissions de CO₂ ainsi que les sources d'énergie primaire. Grâce à l'analyse de ces données, elle a arrêté une stratégie de rénovation des immeubles en fonction des objectifs énergétiques cantonaux et déterminé une enveloppe budgétaire et un ordre de priorité. C'est ainsi que la rénovation d'un immeuble de plus de 180 logements mobilisant un investissement supérieur à 20 millions de francs débutera en 2022 pour viser un standard de haute performance énergétique. S'agissant d'un immeuble des années 1960, les travaux de rénovation seront importants et pourraient impacter sensiblement le rendement à court terme. En effet, une indexation des loyers n'est pas automatique et est soumise au cadre légal. Dans tous

les cas, l'effet sera marginal du fait de la mise en exploitation de nouveaux bâtiments – dont les critères ESG sont de première qualité – permettant de combler ces éventuelles diminutions de revenus. Au-delà des aspects énergétiques, lors d'importantes rénovations de ce type, la CIEPP analyse également les opportunités permettant d'améliorer le bien-être des locataires et des riverains dans son ensemble, cela de concert avec les autorités compétentes.

Plusieurs immeubles récompensés

Dans le cadre d'une campagne dédiée à la sécurisation des allées, la ville de Thônex a attribué un « hérisson d'or » à certains immeubles détenus par la CIEPP pour récompenser les mesures de sécurisation mises en place.

→ [Plus d'informations
ciepp.ch/web/ciepp/politique-esg](https://ciepp.ch/web/ciepp/politique-esg)



SOLIDITÉ FINANCIÈRE
INDÉPENDANCE SANS BUT
LUCRATIF PERFORMANCE
SIMPLICITÉ

CIEPP
Caisse Inter-Entreprises
de Prévoyance Professionnelle

**Vous accompagner pour une
solution prévoyance, modifier
votre plan, choisir de nouvelles
prestations pour vous et vos
collaborateurs, répondre à
vos questions...**

**NOUS SOMMES
À VOTRE ÉCOUTE !**



CIEPP Caisse Inter-Entreprises de Prévoyance Professionnelle

www.ciepp.ch

GENÈVE

Rue de Saint-Jean 67
Tél. 058 715 31 11

BULLE

Rue Condémine 56
Tél. 026 919 87 40

FRIBOURG

Rue de l'Hôpital 15
Tél. 026 350 33 79

NEUCHÂTEL

Av. du 1er-Mars 18
Tél. 032 727 37 00

PORRENTROY

Rue de la Perche 2
Tél. 032 465 15 80